



Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale - REPALEAC

Brazzaville, le 23 février 2022

**A l'attention des différents
Donateurs de Glasgow**

Objet : Lettre d'intention du Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC)

En référence à la Déclaration conjointe des donateurs sur le financement des actions visant à garantir, renforcer et protéger les droits des populations autochtones et des communautés locales (PACL) en matière de terres, territoires et de ressources naturelles¹ faite lors de la COP 26 tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021, le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC) exprime son immense satisfaction et salue l'effort inédit de la communauté internationale.

Créé en 2003, le REPALEAC est une plateforme sous-régionale de promotion et de protection des droits des PACL en Afrique centrale. Il regroupe plus de 500 organisations autochtones et communautés locales actives dans 08 pays². Il est membre de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), de l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (IAITPTF) et de Global Alliance of territorial communities (AGTC).

Le REPALEAC fait office de pionnier en Afrique centrale en ce qui concerne la défense des droits des PACL. Il bénéficie d'un accompagnement de plusieurs partenaires techniques et financiers à l'instar de la Coopération Allemande au Développement (GIZ) à travers son Programme de Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo en appui à la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dont il est l'un des réseaux et de la Banque mondiale. Ce qui traduit sa crédibilité auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et dans ses différents Etats membres. Il a toujours porté haut la voix des autochtones aussi bien au niveau local, national et international. Sa récente participation à la COP 26 montre son engagement à défendre les intérêts des populations autochtones du Bassin du Congo lors des grandes rencontres et négociations internationales³.

En 2018, le REPALEAC s'est doté d'un Cadre stratégique pour la période 2018-2025⁴ qui est aligné au Plan de convergence de la COMIFAC. Sur les 05 axes stratégiques de ce cadre, 02 font référence à la sécurisation des terres, territoires et ressources naturelles des PACL et l'amélioration de leurs conditions de vie, toute chose qui est en parfaite cohérence avec les orientations formulées par les donateurs à Glasgow⁵.

De son expérience et des difficultés rencontrées par les PACL du Bassin par rapport à leur droits fonciers et leurs conditions de vie, le REPALEAC élabore actuellement un programme d'action avec l'appui du Programme de Gestion durable des Forêts dans le Bassin du Congo de la GIZ, pour la période 2022-2027 estimé à 100 millions de dollars US. Globalement, ce programme envisage de renforcer le rôle des PACL dans la gouvernance des forêts, valoriser leurs droits fonciers coutumiers et contribuer à la gestion communautaire et durable des forêts. A terme, il souhaite avoir un

¹ <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>

² Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda et Tchad

³ https://pfbc-cbfp.org/files/docs/COP26/27b1021_Program_Pavillon%20COMIFAC%20-%20Congo%20Basin%20Initiatives.pdf

⁴ https://pfbc-cbfp.org/actualites-partenaires/PACL-repaleac.html?file=files/docs/partners/Repaleac%202020/REPALEAC_Document%20Strategique_FR_July%2025_ZDF.pdf

impact sur le bien-être de plus 85 millions de personnes qui dépendent étroitement des ressources forestières⁶ pour leur survie. Compte tenu de cela, les financements annoncés de 1.7 milliard à Glasgow apparaissent comme une opportunité pour contribuer à une plus grande implication des PACL dans la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo au cours des prochaines années. Les grandes lignes directrices de ce programme sont les suivantes :

- La contribution à l'amélioration des cadres politiques et législatifs en lien avec la gouvernance forestière et foncière ;
- Le renforcement et la sécurisation des droits fonciers collectifs des PACL ;
- L'amélioration de la participation des PACL à la gouvernance forestière et foncière dans le Bassin du Congo ;
- Le renforcement des capacités des organisations et structures traditionnelles des PACL ;
- La protection des défenseurs des droits fonciers autochtones ;
- L'appui au relèvement économique des PACL impactées par la dégradation de leur milieu de vie et la pandémie de COVID 19.

La COP 26 a été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer sa volonté à limiter le réchauffement climatique. Cependant, dans la lutte contre les changements climatiques, il est impossible de limiter la température mondiale sans conserver les forêts qui constituent le second puits de carbone mondial.

En tant que premier poumon forestier tropical de la planète⁷, les forêts du Bassin du Congo sont au centre de la régulation du système climatique mondial et le maintien de leur intégrité est vital pour les populations autochtones et les communautés locales (PACL) qui y vivent et en dépendent. Il est à noter que les forêts remplissent pour ces populations des fonctions sociales, économiques et culturelles probantes.

Au fil des années, les PACL se sont ainsi placées comme des acteurs clés dans la recherche de solutions durables aux changements climatiques. Leurs savoirs, connaissances et pratiques traditionnelles contribuent grandement à la gestion durable et à la conservation des forêts. Elles permettent l'adaptation à de nouvelles situations et le maintien en équilibre des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Les forêts situées sur leurs terres et territoires ancestraux, en plus de constituer un pilier central dans les efforts de lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition dans le Bassin du Congo, jouent un rôle essentiel dans l'action climatique régionale et mondiale.

Seulement, plusieurs menaces pèsent sur ces territoires et par ricochet sur les peuples qui les occupent. L'augmentation de la demande internationale en minerais, biocarburant, produits alimentaires, produits forestiers et le développement des infrastructures, constituent les sources principales de pression sur les espaces forestiers occupés par les PACL. Avec des droits peu ou pas reconnus et ou sécurisés, la situation foncière des PACL dans le Bassin du Congo, est très précaire et leurs moyens de subsistance sont très menacés. A titre d'exemple, le Bassin du Congo compte plus 71,9 % des terres et territoires des communautés autochtones et locales qui ne sont pas légalement reconnus⁸. Cet état de fait compromet grandement sur ces espaces, les efforts engagés par la communauté internationale pour la lutte contre les changements climatiques.

Les actions de lutte contre les changements climatiques ne devraient donc pas ignorer les intérêts des PACL pour des espaces fonciers sécurisés. Le soutien aux initiatives de reconnaissance et de sécurisation de leurs droits fonciers ainsi que le renforcement de leurs capacités demeure une nécessité. L'intérêt porté par les donateurs lors de la COP 26 à Glasgow en faveur des terres et territoires autochtones et l'amélioration de leurs conditions de vie, apparaît ainsi comme l'une des réponses aux multiples appels des organisations autochtones d'Afrique centrale à une plus grande solidarité internationale à l'endroit des PACL.

Au travers de cette lettre d'intention, le REPALÉAC réitère son ferme engagement à contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à faire des PACL d'Afrique centrale des partenaires de choix dans cette bataille mondiale. C'est aussi l'occasion d'inviter les différents donateurs à faire du Bassin du Congo et des populations qu'il abrite une priorité, afin de donner un visage plus humain aux actions légitimes envisagées de lutte contre les changements climatiques.

⁶ <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>

⁶ <https://pfbc-cbfp.org/ecosystemes-bassin-congo.html>

⁷ Cooper, G.S., Willcock, S. & Dearing, J.A. Regime shifts occur disproportionately faster in larger ecosystems. *Nat Commun* 11, 1175 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41467-020-15029>

⁸ <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Area-Study-French-v2021.pdf>